

**LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON**  
**L. B. BA.**

**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée**  
**à la Préfecture du Finistère le 4 janvier 1983**  
**n° de dossier : 311115**  
**Siège social : 19 Rue Le Brix 35200 RENNES**  
**N° d'agrément 04.35.S.155**

**PROJET**

**Le présent procès-verbal doit être considéré comme provisoire jusqu'à son adoption**  
**au cours de la prochaine séance.**

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire**  
**du 19 mai 2017 à LOUANNEC.**

L'an deux mille dix-sept et le 19 mai à 19 heures 30, les membres de l'association dénommée Ligue de Bretagne de Badminton (L. B. BA.), dont le siège social est 19 rue le Brix, 35 200 RENNES, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au complexe sportif « le Carpont » Route du Croajou, à Louanec (22700), sur convocation du président par lettre simple et par annonce dans Ouest-France et le Télégramme de Brest, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

**Représentants des Comités Départementaux** : 20 présents sur 38

**Nombre de mandats** : 50 voix sur 99

Comité départemental 22 : 4 représentants avec 2 voix chacun et 2 représentants avec 3 voix

Comité départemental 29 : 3 représentants avec 2 voix chacun et 0 représentants avec 3 voix

Comité départemental 35 : 2 représentants avec 4 voix chacun et 1 représentants avec 1 voix

Comité départemental 56 : 3 représentants avec 3 voix chacun et 5 représentants avec 2 voix

**Membres du conseil d'administration**

**Présents** : 12

**Représentés** : 10

**Absent** : 1

**Absents excusés** : 1

M. Jean Paul DIDIER préside en sa qualité de Président de l'association, M. Olivier MACE est désigné par l'assemblée Secrétaire de séance.

M. MOY, Trésorier du CROS, remercie la ligue pour son invitation et félicite la ligue pour son site et son travail en particulier.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 20 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de l'association
- un exemplaire de la convocation de l'assemblée
- les pouvoirs des membres représentés
- la feuille de présence certifiée exacte

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales et statutaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- 1- Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 08 octobre 2016
- 2- Rapport moral du Président
- 3- Rapport financier du Trésorier
  - Bilan financier
  - Budget prévisionnel
- 4- Rapport des différentes commissions
- 5- Election aux postes vacants du Conseil d'Administration
- 6- Questions diverses
- 7- Remise de trophées

Le Président salue les membres de l'assemblée et leur souhaite la bienvenue.

### **1-Procès-verbal de l'assemblée générale élective du 08 octobre 2016**

Lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 08 octobre 2016.

*Vote n°1*

*Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 08 octobre 2016  
Le procès-verbal de l'assemblée générale élective du 08 octobre 2016 est adopté à l'unanimité*

### **2-Rapport moral du Président**

Le Président présente son rapport moral de son mandat de présidence (cf. documents joints). Aucune question n'est posée par l'assemblée.

*Vote n°2*

*Approbation du rapport moral du président  
Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.*

### **3-Rapport financier du Trésorier**

**Bilan financier.** Le Trésorier présente le bilan financier de l'année 2016 (cf. documents joints) en précisant certains points.

*Vote n°3*  
*Approbation du bilan financier 2016*  
*Le bilan financier 2016 est approuvé à l'unanimité.*

**Budget prévisionnel.** Le Trésorier présente le budget prévisionnel de l'année 2017 (Cf. documents joints).

*Vote n°4*  
*Adoption du budget prévisionnel 2017.*  
*Le budget prévisionnel 2017 est adopté à l'unanimité.*

Le trésorier annonce que la FFBaD a décidé que la part ligue sera intégré au timbre ligue.

Le trésorier nous fait un comparatif avec les autres ligues.

Le trésorier propose que la ligue passe en association d'intérêt général pour avoir 66 % de déduction d'impôts. Les délégués doivent voter pour que l'on puisse déposer un dossier.

Jean-Paul DIDIER et Stéphane COQUIO se proposent de travailler sur le dossier.

*Vote n°5*  
*Adoption de procédure pour devenir association d'intérêt général.*  
*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

**4-Rapport des différentes commissions**

- a- Commission Régionale Arbitrage, par Bruno MILON (voir doc joint)
- b- Commission Régionale Communication, par Stéphane COQUIO (voir doc joint)
- c- Commission Régionale Développement, par Jean-Marie CLEMENT (voir doc joint)
- d- Commission Régionale Equipement, par Régis HERVE (voir doc joint)
- e- Equipe Technique Régionale, par Samuel HOCHARD (voir doc joint)
- f- Commission Régionale Formation, par Régis HERVE (voir doc joint)
- g- Commission Régionale Interclubs, par Olivier MACE (voir doc joint)
- h- Commission Régionale Jeunes, par Agnès CHACUN (voir doc joint)
- i- Pôle Espoirs de Dinard par Erwin KEHLHOFFNER (voir doc joint)
- j- Commission Régionale ParaBadminton, par Michel PIOLOT (voir doc joint)
- k- Commission Régionale Tournois, par Bruno MILON (voir doc joint)
- l- Commission Régionale Vétérans, par Michel PIOLOT, (voir doc joint)

## **5- Elections aux postes vacants du Conseil d'Administration**

Des postes étant vacants au sein du Conseil d'Administration, le Président fait appel aux membres de l'assemblée générale qui souhaiteraient présenter leur candidature au Conseil d'Administration de la Ligue de Bretagne de Badminton et rappelle qu'il reste 1 poste pour les hommes et 6 postes pour les femmes.

Deux personnes ont déposés leur candidature au siège de la Ligue : Aline HERVE et Marie MENANT. Elles sont invitées à se présenter.

### *Vote n°5*

*Election de Aline HERVE au Conseil d'Administration  
Mme Aline HERVE est élue avec 37 voix pour et 11 voix contre*

### *Vote n°6*

*Election de Marie MENANT au Conseil d'Administration  
Mme Marie MENANT est élu avec 30 voix pour et 18 voix contre.*

## **6- Questions diverses**

### **Questions de Gilles RENAULT**

1. Inquiétude sur la baisse du nombre de licenciées féminines (licence jeune).  
Comment faire pour réfléchir à des actions : La ligue va étudier ce souci.
2. Interclub Jeunes : cela ne décolle pas, pourquoi ? La Commission Régionale Jeunes va travailler sur ce point pour trouver la bonne formule.
3. Circuit TRJ : très peu de qualifiés dans le 56 donc décourageant. Demande à réfléchir sur une nouvelle formule, le problème est le même dans chaque département.  
La Commission Régionale Jeunes est en train de travailler sur le sujet pour trouver la bonne formule.
4. Soucis récurrent sur le Logiciel Badnet : La CRI est consciente du problème mais n'a pas d'autre solution pour le moment.
5. Nombre de Juge-Arbitre par tournoi et par terrains (1 JA pour 9 terrains). La Commission Compétitions va envoyer un courrier à la FFBaD à ce sujet.

## **7- Remise de trophées**

Le Président de la Ligue et le responsable de la commission ICR remettrons les trophées aux Champions Interclubs de chaque division régionale lors de la cérémonie protocolaire au Championnat de Bretagne le dimanche 21 mai à Louannec.

Régionale 1 : Bad club de Rostrenen 2

Régionale 2 : Flume Ille Badminton 2

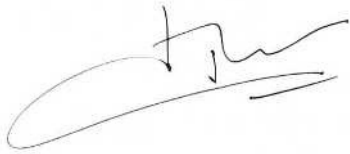
Régionale 3 : Flume Ille Badminton 3

Le Mérite Fédéral est remis à Gilles LE CLERC, Serge ACKERMANN et Bruno NEVEU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

De tout ce qui a été présenté lors de cette assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'G' followed by several fluid, connected letters.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a few more letters.